

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 941 du 16 septembre 1948 :

n° 941

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Le congé de convalescence de trois mois accordé à M. Petit, instituteur de 3e classe, suivant décision n° 204 du 19 février 1948 est transformé en un congé administratif de douze mois (un an).

Signé :

**LIURETTE**